

IL FAUT CONSERVER UN ESPACE DE 5 cm x 20 cm POUR PARTICULARITÉS DE DÉPÔT

PLAN TYPE

PLAN ET NOTES D'ARPENTAGE DE LOCALISATION DE LA PLATE-FORME D'EXPLOITATION PETRO - CAN DORY AU LARGE DES CÔTES À L'EST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS L'UNITÉ B, SECTION 24 ÉTENDUE QUADRILLÉE 45°00', 57°45' RÈGLEMENT SUR LES TERRES PÉTROLIFÈRES ET GAZIFÈRES DU CANADA

CONCESSION No.....
 CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 1979 PAR MARCEL TREMBLAY, ARPENTEUR FÉDÉRAL POUR LA CORPORATION PETRO-CANADA.

LÉGENDE
 Le repérage a été effectué par observations simultanées du satellite Doppler, à l'aide de récepteurs Marconi 722 B. Les positions furent calculées des données réunies des deux stations par recours au programme GEOOP dont la documentation est disponible aux Levés géodésiques du Canada. Le programme tient compte du déplacement des centres électriques d'antennes Doppler entre les bornes des stations de contrôle et des stations dérivées. Les données météorologiques en moyenne furent prises à l'arbitraire. La différence des positions dérivées se trouve entre les bornes indiquées. Les séries d'ordinateur en regard du résultat font partie du compte-rendu de l'arpenteur (coiner de notes FB, C.L.S.R.).
 Les distances sont en mètres et décimales du mètre.
 Les distances et directions astronomiques montrées pour l'étendue quadrillée et l'unité sont dans le plan U.M.T. (fuseau 21) et les directions se rapportent au méridien central (57° ouest) du fuseau.
 Les distances sur les agrandissements sont des mesures redressées à l'horizontale.
 La direction astronomique montrée pour la ligne de C1 à C2 est un azimut provenant d'observations solaires à la fois à C1 et C2 et se rapporte au méridien passant par C1.
 Station des Levés géodésiques Δ
 Borne de contrôle autorisée trouvée ● Borne placée ○

Toutes les coordonnées montrées sont sur le datum "NAD" 1927, basées sur les coordonnées pour le méridien de tête du système Decca Lambda établi par la Corporation Petro-Canada, ne que donne sur le plan 55649 C.L.S.R. La position donnée est montrée dans le compte-rendu de l'arpenteur mentionné ci-dessus comme rencontrant les normes de précision du 3^e ordre par rapport aux stations géodésiques voisines SAIL et PERTH.

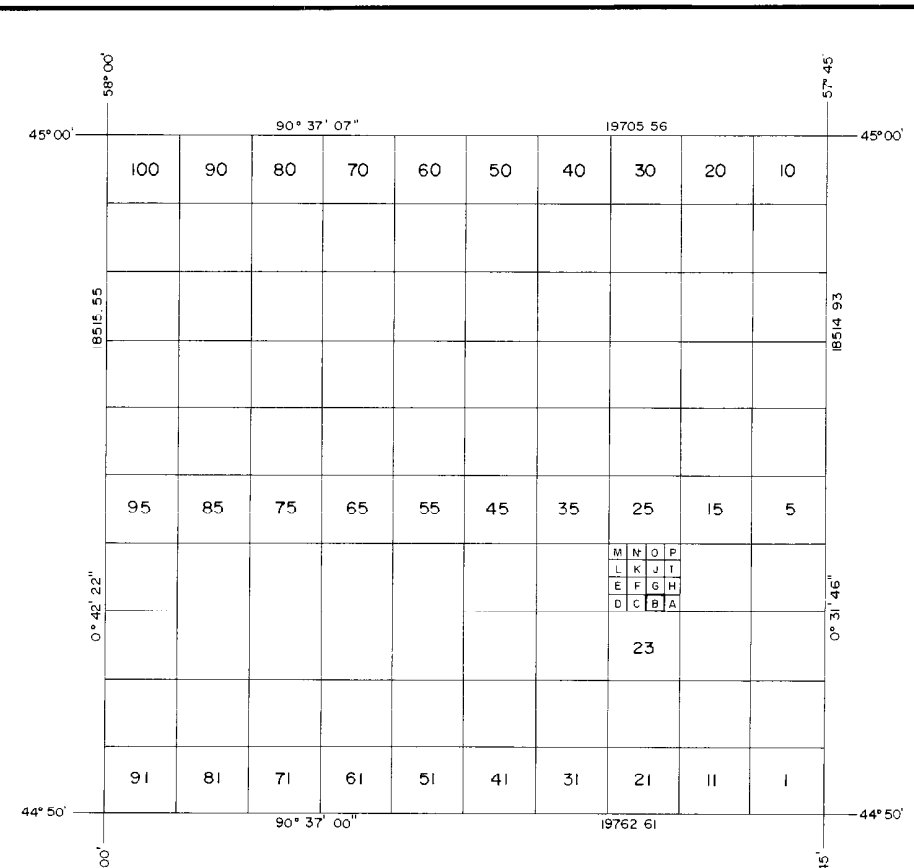
A l'emplacement du puits, la profondeur de l'eau était de 51 mètres (d'après l'ingénieur de forage).

Je, Marcel Tremblay, de la Cité d'Ottawa, arpenteur fédéral, jure et dis que j'ai moi-même, en accord avec la loi et les directives de l'arpenteur général, exécuté fidèlement et correctement l'arpentage représenté par ces plans et notes et que ces plans et notes sont corrects et vrais d'après ma connaissance et mon intime conviction.

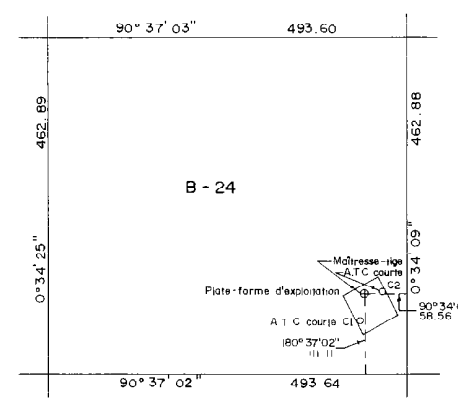
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDÉ.
 Assermenté devant moi à Ottawa ce 23^e jour d'octobre, 1979.
 Marcel Tremblay
 arpenteur fédéral

„Signé“
 Juge de paix
 Notaire
 Commissaire aux affidavits
 Arpenteur fédéral
 Voir art 63, Loi sur l'arpentage des terres du Canada

IL FAUT CONSERVER UN ESPACE DE 5 cm x 20 cm POUR CERTIFICATION



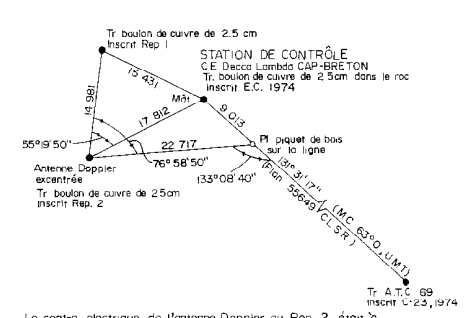
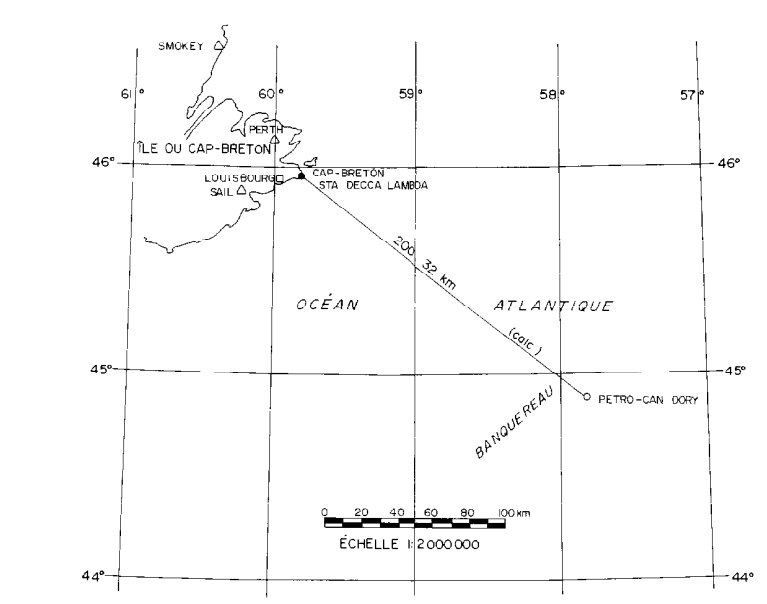
ÉTENDUE QUADRILLÉE 45°00', 57°45'
 ÉCHELLE 1 : 100 000



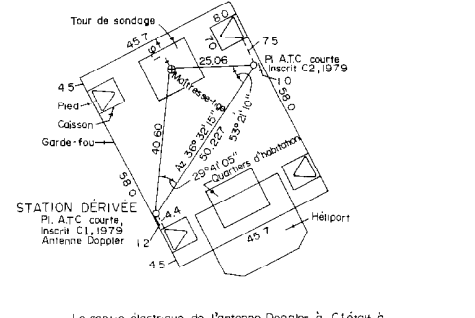
UNITÉ B, SECTION 24
 ÉCHELLE 1 : 5 000

TABLEAU DES COORDONNÉES DÉFINITIVES, DATUM "NAD" 1927

Station	GÉOGRAPHIQUES		U.M.T., FUSEAU 21	
	Latitude, N	Longitude, O	Ordonnées	Abscisses
ÉTENDUE QUADRILLÉE				
NE	45° 00'	57° 45'	4 983 006.79	440 886.78
NO	45° 00'	58° 00'	4 983 219.59	421 182.37
SE	44° 50'	57° 45'	4 964 492.65	440 715.65
SO	44° 50'	58° 00'	4 964 705.45	420 954.19
UNITÉ B, SECTION 24				
NE			4 970 557.63	436 329.11
NO			4 970 562.95	435 855.54
SE			4 970 094.78	436 324.51
SO			4 970 100.10	435 830.90
PLATE-FORME D'EXPLOITATION				
C1	44° 53' 02.470"	57° 48' 25.3910"	4 970 166.27	436 261.79
C2	44° 53' 03.7774"	57° 48' 24.0285"	4 970 206.31	436 292.08
Mâtresse-tige	44° 53' 03.7759"	57° 48' 25.1703"	4 970 206.51	436 267.03



Le centre électrique de l'antenne Doppler au Rep 2 était à 0.23m plus bas que le bouillon à la station de contrôle.
STATION AU POINT DE CONTRÔLE CAP-BRETON
 ÉCHELLE 1 : 500



Le centre électrique de l'antenne Doppler à Clétoit à 0.48m plus haut que l'ATC courte.
STATION À LA PLATE-FORME D'EXPLOITATION
 ÉCHELLE 1 : 1000

RÉSUMÉ DE L'ARPENTAGE DES DIFFÉRENCES DE POSITION PAR SATELLITE DOPPLER

	STATION DE CONTRÔLE		STATION DÉRIVÉE	
	COORDONNÉES } A	COORDONNÉES } B	COORDONNÉES } C	COORDONNÉES } D
	C.E. Decca Lambda CAP-BRETON		PETRO-CAN DORY, C1	
	21 passes adaptées ont été prises entre 18 h T.M.G. jour 270 et 10 h T.M.G. jour 272 1979		20 passes adaptées ont été prises entre 21 h T.M.G. jour 270 et 10 h T.M.G. jour 272	
	NAD 1927 (Plan no 55649, C.L.S.R.) *		NAD 1927 (C.L.S.R.)	
	Observées (éphémérides r-d, WGS 72) ①		Observées (éphémérides r-d, WGS 72) ①	
Coordonnées cartésiennes	x	+ 2 235 199.213 m	- 43.72 m	+ 2 411 759.79 m
	y	- 3 838 892.190 m	+169.12 m	- 3 830 892.96 m
	z	+ 4 561 469.147 m	+181.37 m	+ 4 478 051.02 m
Latitude	φ	45° 57' 12.1192" N		44° 53' 02.4701" N
Longitude	λ	59° 47' 23.4567" O		57° 48' 25.3910" O
Hauteur orthométrique	H	20.68 m ②		25.38 m ④
Hauteur du géoïde (GEM 10b) ③		17.5 m ③		15.4 m ③
Hauteur sphéroïde	h	38.18 m		40.78 m

① Les éphémérides radiodiffusées des coordonnées d'orbites de satellites Doppler sont basées sur le système géocentrique "World Geodetic System" WGS 72.
 ② L'élévation du bouillon au C.E. Decca a été déduite d'observations de la marée durant la période d'arpentage.
 ③ GEM 10b est le modèle terrestre Goddard (Goddard Earth Model) du géoïde pour lequel les hauteurs données sont calculées par rapport à un sphéroïde centré dans le système de référence géodésique nord-américain de 1927. L'excentricité à laquelle on a recouru a été le décalage du système de référence (datum shift) publié pour la station SMOKEY: X₀ = -42, Y₀ = +162, Z₀ = +181 (voir "Surveying Officers Canada Land by Mineral Resource Development", Second Edition, 1975).
 ④ D'après l'ingénieur de forage, l'élévation du tablier de la plate-forme d'exploitation dans laquelle C1 est encastré est de 26.7 m.

REMARQUES :
 La largeur du plan ne doit point excéder 60 cm en vue de sa reproduction sur microfilms.
 Les écritures de plans ne sauraient être inférieures à 20 mm (gabarit no 80 CL).